



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 2025-03, intitulé « Projet de règlement numéro 2025-03 de citation patrimoniale des ponts François-Gagnon et Jean-Chassé ».

OBJET DU PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03

La Municipalité de Saint-René-de-Matane envisage l'adoption d'un règlement afin de citer à titre de biens patrimoniaux les ponts François-Gagnon et Jean-Chassé aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Cette citation vise à reconnaître la valeur patrimoniale, historique, architecturale et paysagère de ces ouvrages emblématiques du territoire de la Municipalité.


COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **24 septembre 2025 à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil consultatif d'urbanisme de la Municipalité (CCU) où son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT?

Le projet de règlement est disponible pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://saintrene.ca/>

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 5^e jour du mois d'août 2025.



Joyce Bérubé,
Directrice générale
et greffière-trésorière